

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de GRESSE en VERCORS

N° 2025-96

Séance du jeudi 6 novembre 2025 à 18h30

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 31 octobre 2025, s'est réuni en Mairie pour une séance ordinaire sous la présidence de Rémi Goube, Maire.

Présents : Rémi Goube, Frédéric Froment, Olivier Bridelance, Fatima Chomat, Gilles Apeloig, Soazig Quillard, Elisabeth Martin.

Représenté : Michel-Pierre Pécoul par Fatima Chomat

Absente : Sophie Thomas

Secrétaire : Frédéric Froment

2025-96 : Autorisation donnée au Maire de déposer toute demande de subvention adaptée au financement de la tranche optionnelle 2 des travaux de l'église

Monsieur le Maire,

Suite aux échanges récents sur le sujet avec le cabinet « Croisée d'Archis », maître d'œuvre, et aux perspectives budgétaires pour les années à venir, propose au conseil municipal de se prononcer sur le principe de faire réaliser en 2026 l'ensemble des travaux prévus dans la tranche optionnelle 2 pour un montant prévisionnel d'environ 500 000 €uros TTC (incluant tous les frais d'étude et de maîtrise d'œuvre) ; et, concomitamment, de l'autoriser à solliciter toute subvention adaptée au projet.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Adopte le principe de faire effectuer les travaux en 2026
- Autorise Monsieur le Maire à déposer tout dossier de subvention.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ces dossiers.

VOTANTS 8 POUR 8 CONTRE 0 ABSTENTION 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessous

Gresse-en-Vercors, le 6 novembre 2025

Monsieur Rémi Goube

Maire



Délibération transmise à la préfecture le 07/11/2025

et affichée et publiée le 07/11/2025